

union fédérale
des syndicats
de l'État



Trouvé
**Le bloc
arc-en-ciel**



■ **LIVRE**
Pour une stratégie
radicale et inclusive

■ **5 OCTOBRE**
Les véritables préoccupations
du monde du travail

FONCTION **PUBLIQUE**



BUDGET 2022
ANALYSE DU
PROJET DE LOI DE FINANCES

Gagner les 32 heures

Le jeudi 14 octobre dernier, avec notamment ses fédérations et ses organisations territoriales, la CGT est repartie en campagne

pour les 32 heures.

Plusieurs outils, consultables sur le site Internet de l'UFSE, vont être mis à disposition dans ce sens pour alimenter et nourrir l'indispensable débat public et la mobilisation la plus large possible du monde du travail.

Nul doute que cette campagne sera utile pour démontrer que les récentes déclarations du président de la République sont mensongères lorsqu'il affirme que la France serait « ... Un pays qui travaille moins que les autres... ».

Mais, plus fondamentalement, il s'agit pour la CGT :

- de proposer une réduction du temps de travail à 32 heures s'accompagnant d'une augmentation du taux salarial horaire – pas de perte de salaire - et d'une obligation de création d'emplois,
- de démontrer qu'il est possible de financer une telle évolution,
- d'aller vers le progrès social, au moyen du levier de la réduction du temps de travail, en permettant à toutes et tous de travailler, de travailler mieux et de travailler moins, d'œuvrer à l'égalité entre les femmes et les hommes, de permettre une meilleure articulation entre les vies professionnelle et personnelle, d'améliorer significativement les conditions de travail et de vie, de

préserver et même de restaurer l'environnement.

Avec sa campagne des 10 % [10 % au moins de création immédiate d'emplois, 10 % au moins d'augmentation immédiate des salaires et 10 % au moins de réduction immédiate du temps de travail], l'UFSE et plus largement la CGT Fonction Publique s'inscrivent totalement dans la campagne confédérale à un moment où la réduction du temps de travail devient une question d'ampleur mondiale et que des conquêtes sont possibles à l'image des témoignages de plusieurs camarades d'organisations syndicales que nous avons entendus le 14 octobre dernier. ♦

2	ÉDITO ■ Gagner les 32 heures	6	MISSIONS ■ Quel avenir pour la PJJ
3	■ Le 5 octobre : Les véritables préoccupations du monde du travail au cœur des débats !	7	■ Le CJPM entre en vigueur, restons vigilants et mobilisés
4	■ Campagne 10pour100.cgtfonctionpublique.fr	8	■ Trois questions à Nicolas Sallée
5	INTERNATIONAL ■ Italie : L'extrême-droite anti passe attaque la CGIL ■ Face au Covid-19 tout le monde mérite protection	9	■ Communiqué du Collectif national justice des enfants
		10-12	SERVICE PUBLICS ■ Analyse du budget 2022 de l'Etat
		12	INSTANCES ■ Conseil commun de la fonction publique : déclaration codification
		13	SOCIAL ■ Une référente handicap pour la SRIAS Bretagne
		14-15	LIVRE ■ Les fondements d'un bloc arc-en-ciel pour changer le système



FONCTION PUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Nicolas Baillet, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 – FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197



Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org



LE 5 OCTOBRE :

Les véritables préoccupations du monde du travail au cœur des débats !



Plus de 160 000 salariés, actifs comme retraités, ont exprimé, avec près de 200 rassemblements, partout en France, leur mécontentement face aux choix économiques et sociaux gouvernementaux dictés par le patronat.

Dans chaque territoire et dans de très nombreuses entreprises de tous les secteurs d'activité, comme au sein des différentes administrations, ils ont porté leurs propositions et revendications pour le monde du travail.

Tout augmente, sauf les salaires et les pensions ! L'inflation repart à la hausse, les prix de l'énergie flambent, le pouvoir d'achat des ménages se réduit comme « peau de chagrin », dans le même temps, les bénéfices des grandes entreprises battent des records, avec plus de 57 milliards d'euros versés aux actionnaires !

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi grandes, les choix politiques rarement aussi violents à l'encontre des services publics, de la protection sociale et des dispositifs de solidarité intergénérationnels. Des politiques qui précarisent particulièrement les plus fragiles et la jeunesse.



En se mobilisant de manière unitaire dans de très nombreux secteurs, les salariés, les agents, les privés d'emplois et les retraités ont exprimé leurs revendications en matière de salaires, de pensions et de conditions de travail.

La CGT revendique l'augmentation automatique de tous les minima de branche et des pensions dès que le Smic augmente pour qu'aucun minima ne soit inférieur au Smic !

Elle agit aussi par la contestation de la réforme de l'assurance-chômage et, après avoir organisé de nombreuses initiatives de mobilisations contre ce projet funeste pour celles et ceux qui sont privés d'emploi, elle intente, comme l'ensemble des organisations syndicales de salariés, une action en justice devant le tribunal judiciaire.

Le débat national doit se porter sur ce qui préoccupe prioritairement le monde du travail : les questions sociales !

Il faut en finir avec les thématiques nauséabondes qui irriguent les plateaux TV et nombre de médias qui ne visent qu'à détourner les débats des véritables enjeux de la période.

Les mécontentements sont réels, la capacité d'y répondre tient à des choix politiques qui ne s'imposeront qu'à la force des combats qui seront menés ! ♦



Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022. Le vote électronique sera ouvert durant la semaine qui précède, à savoir à compter du 1er décembre 2022 et jusqu'au 8. ♦

Campagne CGT pour les 32 heures et la RTT un livret et des vidéos à disposition sur le site de l'UFSE:

Accueil > Vie des personnels > Temps de travail et congés > Campagne CGT sur les 32 Heures > Campagne CGT pour les 32 heures et la RTT

SOMMAIRE DU LIVRET:

1. La réduction du temps de travail sans perte de salaire, c'est possible et bénéfique si on l'organise.
2. La réduction du temps de travail n'est ni l'ennemie du salaire ni celle de l'emploi.
3. La réduction du temps de travail sans perte de salaire, c'est nécessaire pour faire face immédiatement à la crise.
4. La réduction du temps de travail est un puissant levier de réduction des inégalités femmes-hommes.
5. La réduction du temps de travail pour préserver l'environnement et transformer la société.
6. La réduction du temps de travail pour prendre en compte les évolutions technologiques et instaurer un droit effectif à la déconnexion pour toutes les catégories de salarié-e-s.
7. La réduction du temps de travail pour réduire la pénibilité et pouvoir partir à la retraite à 60 ans en bonne santé et à taux plein ♦

CAMPAGNE

10POUR100.CGTFONCTIONPUBLIQUE.FR



Saint-Jean de Védas (34)

Réunion organisée par l'UD de l'Hérault avec les syndicats de la Fonction publique

La question salariale, du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des salariés depuis la rentrée. La CGT poursuit sa campagne 10 % pour la fonction publique. Elle ne se cantonne pas aux rémunérations mais également aux effectifs, à l'égalité et au temps de travail. En effet depuis de trop nombreuses années, la Fonction publique, ses missions et ses personnels sont mis en difficulté, par des décennies de politiques libérales et calamiteuses d'amputation des dépenses publiques socialement utiles. Aujourd'hui, ces visions régressives atteignent leur paroxysme depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron: des pans entiers d'activités publiques sont remis en cause et le Statut général subit des attaques frontales.

Du matériel est à disposition — argumentaires, affiches, vidéos — sur notre site

10pour100.cgtfonctionpublique.fr ♦

NAVETTE DEPUIS LA GARE DE ROYAN

union fédérale des syndicats de l'État

28^e
CONGRÈS
15>19 NOV. 2021
RONCE-LES-BAINS

la
cgt



Rome le 16 octobre

Plusieurs membres d'un groupuscule d'ultra-droite italien Forza Nuova ont attaqué violemment le siège de la CGIL à Rome, le samedi 9 octobre, en marge d'une manifestation anti-passe sanitaire. La CGT témoigne de son soutien plein et entier à la CGIL et demande que les mouvements extrémistes qui se multiplient en Europe soient combattus et dissous. Cette attaque contre le mouvement syndical italien nous rappelle que l'extrême droite, en Italie comme partout dans le monde, est l'ennemi des travailleurs. La CGT est aux côtés des camarades de la CGIL pour

combattre fermement les idées nauséuses de l'extrême droite. Le Secrétaire général de la CGIL, Maurizio Landini, parlant devant le siège dévasté du syndicat, a réclamé la dissolution de Forza Nuova et annoncé une grande manifestation antifasciste samedi 16 octobre (photos). « Ils ne peuvent pas nous intimider, ils ne nous font pas peur », a-t-il lancé aux personnes venues exprimer leur solidarité. Pour la CGT, il ne peut y avoir qu'une seule réponse aux résurgences du fascisme, en Italie, en France comme n'importe où dans le monde :

NO PASARAN ! ♦



A l'appel de la CGIL des dizaines de milliers de personnes manifestent contre le fascisme à Rome le 16 octobre

FACE AU COVID-19 TOUT LE MONDE MÉRITE PROTECTION

Pas de profit sur la pandémie

La COVID-19 se propage comme un feu de forêt. Les solutions doivent se propager plus rapidement encore. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'a pas accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces.

Nous avons tous droit à la protection.

Signez l'initiative citoyenne européenne afin que la Commission européenne prenne des mesures pour faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, librement accessible à tous.

noprofitonpandemic.eu/fr/

LA SANTÉ POUR TOUS

Nous avons tous droit à la santé. En cas de pandémie, la recherche et les technologies doivent pouvoir être partagées largement, rapidement, à travers le monde. Aucune entreprise privée ne devrait pouvoir décider seule qui a accès aux traitements ou aux vaccins et à quel prix. Les brevets donnent à une seule entreprise le monopole sur des médicaments essentiels. Cela limite la disponibilité et augmente le coût pour ceux qui en ont besoin.

LA TRANSPARENCE MAINTENANT !

Les coûts de production, les financements publics, tout comme l'efficacité et la sécurité des vaccins et des médicaments doivent être publics. Les contrats conclus par les autorités avec les entreprises pharmaceutiques ne peuvent pas rester secrets.

ARGENT PUBLIC, CONTRÔLE PUBLIC

La recherche et le développement de vaccins et de traitements ont souvent été financés par des fonds publics, l'argent du contribuable. Ce qui a été payé par les citoyens doit appartenir aux citoyens. Nous ne pouvons pas permettre aux grandes multinationales pharmaceutiques de privatiser des technologies de santé.

PAS DE PROFIT SUR LA PANDÉMIE

Les grandes multinationales pharmaceutiques ne devraient pas faire de profit sur cette pandémie, au détriment de la santé des gens. Face à une menace collective comme la Covid-19, nous avons besoin de solidarité, pas de profits privés. Des financements publics devraient toujours inclure des garanties sur la disponibilité et le coût des médicaments. Les multinationales pharmaceutiques ne devraient pas être autorisées à piller les systèmes de sécurité sociale. ♦

jeudi **4 NOV 2021**
8H45
Montreuil

Quel avenir pour la protection et la justice des enfants ?

La journée d'étude confédérale « Quel avenir pour la protection et la Justice des enfants ? » qui se déroulera dans le patio de la CGT le 4 novembre 2021 est à l'initiative du collectif « Service Public – Politiques Publiques » et de son groupe de travail confédéral « Justice des enfants ». Ce dernier auquel participent les syndicats nationaux et fédérations CGT dont les champs professionnels sont concernés, se réunit depuis janvier 2019 autour de la problématique des politiques publiques menées en faveur des enfants, spécifiquement les enfants « en danger » et la justice des mineurs.

La thématique de l'enfance en danger a malheureusement fait la une des médias, de reportages télévisés, sans que jamais les revendications et la colère des professionnel·les ne soient entendues. Le secteur est traversé par de nombreuses luttes qui restent souvent locales. Il est apparu pertinent et urgent de réunir les salarié·es du privé et du public, pour alimenter les propositions, les partager et les diffuser, permettre l'élaboration de cahiers revendicatifs et la mobilisation. Cette journée d'étude est l'occasion d'échanger à partir d'un état des lieux et d'une vision globale des enjeux de l'enfance en danger. Le sens du travail et son éthique sont bien entendu au cœur du débat, à l'heure où le contrôle social et la répression prennent le pas sur l'éducatif et le travail social. Il nous appartient alors de dresser les contours de la société que nous souhaitons pour les enfants et ceux du service public pour la protection et la justice des enfants.

Cette journée constitue sans nul doute un point d'appui pour faire converger l'ensemble des luttes existantes et faire grandir le rapport de force. ♦

Animation de la journée:

Delphine COLIN

Invités : **membres du Collectif national justice des enfants**

Dessinatrice : **Margot SPINDLER**

8h45

▶ Accueil des participants

9h15 - 9h30

▶ Introduction Collectif confédéral par Alexandra MEYNARD (CEC) pour le collectif « service public et politiques publiques »

1re table ronde

- ▶ Contrôle et répression ou travail social ?
- ▶ Quelle société souhaitons-nous pour les enfants ?
- ▶ Différentes réformes, différentes lois sur la justice et la protection de l'enfance : de la loi sur la prévention de la délinquance à l'abrogation de l'Ordonnance de 1945, au Code de Justice Pénal des Mineurs.
 - Prévention spécialisée et mesures éducatives
 - L'éthique mise à mal et la perte de sens du travail
 - Le cas de la prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers (MIE)

Intervenants : **Pierre LECORCHER (CGT PJJ), Maryline POULAIN (CEC) ou Anthony CAILLE (CGT Police) non confirmés, Frédéric MOREAU (CGT FERC), Carole SULLY (Syndicat des Avocats de France) et Nicolas SALLEE (sociologue).**

12h30 - 13h45

Déjeuner

2e table ronde

- ▶ Le service public pour la protection et la justice des enfants.
- ▶ Une politique publique de protection de l'enfance - Un cadre national pour des missions de service public.
 - Des mesures éducatives publiques pour les enfants
 - Des moyens pour une justice au service des enfants
 - Une prise en charge sans mise en concurrence ni dumping social

Intervenants : **Sophie HERLIN-MARTINEZ (CGT FDSP), Esther TONNA (CGT FDSAS - UFAS), Josselin VALDENNAIRE (CGT PJJ), Sophie LEGRAND ou Lucille ROUET (Syndicat de la Magistrature) et Françoise DUMONT (Ligue des Droits de l'Homme).**

16h15 - 16h30

▶ Conclusions de la journée par **Céline VERZELETTI (BC) ou Fabrice ANGEÏ. ♦**

Le CJPM entre en vigueur, restons vigilants et mobilisés

Le 30 septembre, devant le tribunal judiciaire les organisations du collectif national Justice des enfants étaient représentées derrière une banderole unitaire « *Des Moyens pour la justice, du temps pour l'éducation Le CJPM entre en vigueur, restons vigilants et mobilisés* ».

Derrière ce sigle qui veut dire « *Code de justice pénale des mineurs* » se cachent des mesures qui vont aggraver la situation de la justice des enfants et adolescentes en oubliant que ce sont avant tout des enfants en danger pour lesquels le temps éducatif et l'accompagnement est primordial.

Le collectif était mobilisé pour rappeler les difficultés présentes et à venir posées par ce nouveau texte et réaffirmer la nécessité d'une justice des enfants protectrice et éducative.

Avec ce nouveau texte, le Gouvernement impose, sans avoir écouté les revendications portées par le collectif, un texte qui renforce une idéologie sécuritaire et gestionnaire entérinant une politique pénale toujours plus expéditive et répressive.

Les personnels du Service éducatif auprès du tribunal de Bobigny étaient au rendez-vous et d'autres initiatives ont eu lieu comme à Poitiers où le service entier était en grève pour alerter la population.

Les journalistes étaient également présents pour couvrir cette journée forte de symbole qui était l'occasion pour le collectif d'annoncer la création prochaine d'un observatoire de la justice des mineurs dans lequel l'UFSE-CGT, prendra toute sa part.

PROTECTION DE L'ENFANCE: EXIGEONS UN AUTRE AVENIR POUR LA JEUNESSE!

Malgré la situation très inquiétante des services de la protection de l'enfance, la CGT dénonce le manque de perspective et de politiques publiques ambitieuses.

Les décisions prises vont dans le sens d'une marchandisation du secteur social, par la privatisation des missions au bénéfice du secteur associatif à travers des contrats avec les conseils départementaux. Ces choix politiques mènent vers le désinvestissement des décideurs qui se cachent derrière le fait qu'ils ne gèrent pas directement le fonctionnement des établissements.

Ces orientations des politiques publiques génèrent un cloisonnement des parcours de vie des enfants et de leurs parents qui ne s'y retrouvent pas. Les interventions sont morcelées et les situations ne sont pas travaillées dans leur globalité. De plus, ces décisions ont eu un impact fort sur la disparition de services qui faute de budgets ont fermé, n'ont plus été subventionnés... Ce qui a entraîné de fortes pertes d'effectifs et



Il est urgent de remettre du lien et du sens entre tous les acteurs

de moyens pourtant essentiels pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Il est urgent de remettre du lien et du sens entre tous les acteurs pour une société de demain qui incarne une vision résolument humaniste.

Il est important de rappeler la réalité des besoins sur le terrain pour permettre une prise en charge adaptée et de qualité des mineurs dans le cadre des décisions prises, tant en termes de protection des enfants que d'accompagnement des mineurs délinquants. Dans ce cadre, la CGT ne cesse de redire son opposition au Code de justice pénale des mineurs et ses vives inquiétudes à l'égard du projet de loi « Protection de l'Enfance », en procédure accélérée au Parlement depuis juin 2021.

La CGT dénonce en effet une justice stigmatisante et répressive, qui ne prend en considération ni les revendications portées par les professionnels ni même le besoin des mineurs. Un autre choix de société est pourtant possible avec la mise en œuvre d'un Code de l'enfance. Il est plus que temps de se

mettre tous à la même table pour éviter les clivages et pour mener enfin une véritable réflexion sur les dysfonctionnements du système et le besoin de sortir de la logique comptable.

LA CGT REVENDIQUE:

- L'augmentation du nombre de postes pour répondre aux besoins des populations;

- Une politique nationale pour la Protection de l'Enfance garantissant les missions de service public permettant l'équité et l'accueil afin de répondre aux besoins des enfants et familles accompagnés sur l'ensemble du territoire national: prévention spécialisée, places en structures collectives, en familles d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc.;

- La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives et l'abrogation du Code de Justice Pénale des Mineurs;

- Une prévention à la hauteur des enjeux;

- Le renforcement des partenariats prévention/protection/justice pour une prise en charge à tous les niveaux;

- La fin de la marchandisation du travail social au profit d'un grand service public de l'action sociale et médico-sociale;

- Un accès universel aux droits fondamentaux pour le public accueilli. ♦

Des scandales dénoncés par la CGT

Que ce soit à l'association Fouque, où une lanceuse d'alerte et la CGT dénoncent depuis de nombreux mois des dysfonctionnements graves et des violences sexistes et sexuelles mettant les enfants placés en danger, sans que les responsables de cette association ne soient pour l'heure inquiétés, ou encore dans le Loiret où une mobilisation est organisée par la CGT le 21 octobre autour du même type de scandale, le secteur de la protection de l'enfance connaît de nombreuses affaires qui montrent à quel point il est urgent d'agir ! ♦

Droits de l'enfant – lutte contre les violences sexistes et sexuelles : des luttes convergentes

Les manifestations #NousToutes à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes sont organisées le samedi 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant. Loin d'être un hasard du calendrier, les manifestations #NousToutes seront l'occasion de rappeler que les violences sexistes et sexuelles, qui visent particulièrement les enfants, les femmes et les minorités de genre ne sont pas une fatalité. ♦

Campagne CGT Investir le secteur du soin et du lien

La protection de l'enfance, la justice des mineurs, le travail social sont des enjeux pleinement en lien avec campagne que lance la CGT sous le slogan « Mon travail le vaut bien ! ». Cette campagne s'articule sur 3 axes : investir dans le secteur du soin et du lien et en faire un bien commun ; revaloriser les métiers à prédominance féminine ; avoir du temps pour s'occuper de nos proches. Retrouvez toutes les infos sur le site <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/> ♦



Trois questions à Nicolas Sallée
Sociologue

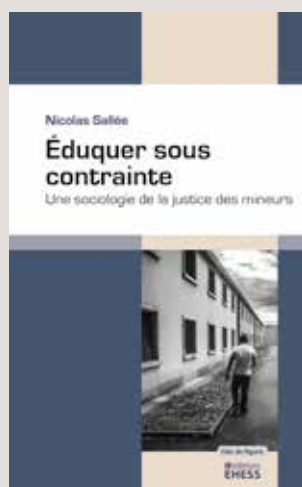
Docteur en sociologie, Nicolas Sallée est professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal et directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

■ Quels sont les principaux défis, selon vous, auxquels sont aujourd'hui confrontés les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse ?

Un des défis centraux, c'est la question du temps. D'abord parce que du fait des injonctions à l'accélération

des réponses judiciaires, le temps éducatif est de plus en plus compressé. Face à des jeunes inscrits dans des parcours parfois très précarisés, et dans un contexte d'encombrement de nombreux dispositifs d'hébergement ou d'insertion, les éducateurs, pris dans l'urgence, manquent souvent de temps et de moyens pour construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes. Il n'y a qu'à penser à la situation dramatique des mineurs non accompagnés : faute de solutions, ce sont souvent les premiers, y compris pour des infractions mineures, à terminer en prison. Mais cette question du temps renvoie aussi aux finalités du travail éducatif, qui depuis toujours est mis en tension entre deux missions : une mission d'accompagnement, inscrite dans le temps long de la sortie de la délinquance, et une mission de contrôle, inscrite dans le temps court de la prévention de la récidive. La plupart des réformes de la justice des

mineurs, depuis le milieu des années 1990, accentuent le second pôle de cette tension. Un bon exemple, c'est la hausse continue du recours au contrôle judiciaire en milieu ouvert ou dans les services de placement : la mission de contrôle s'incarne alors dans la menace de l'incarcération qui pèse sur



Parution : 2016
Coll. : Cas de figure
Volume : 43
ISBN EHESS : 978-2-7132-2537-6
Prix : 14.00€

Depuis une vingtaine d'années, la justice des mineurs est le théâtre de profondes mutations, marquées notamment par la création de centres éducatifs fermés et l'ouverture de nouvelles prisons. Ces mutations heurtent l'esprit fondateur de la Protection judiciaire de la jeunesse, créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour rompre avec le traitement pénitentiaire des déviances juvéniles. Confrontés à une multiplication d'injonctions punitives visant à durcir les réponses apportées aux jeunes délinquants, ses principaux acteurs – en particulier les éducateurs – tentent de préserver la dimension éducative de leur action.

En articulant enquête historique et démarche ethnographique, Nicolas Sallée analyse l'émergence d'un modèle éducatif fondé sur une revalorisation controversée de l'enfermement et de la contrainte pénale. Ce faisant, il décrypte la diffusion contemporaine d'une morale de la responsabilisation qui renoue avec nos plus vieilles utopies disciplinaires ♦

les jeunes s'ils ne respectent pas les conditions associées à leur suivi. C'est notamment le cas dans les centres éducatifs fermés (CEF), où les manquements au règlement peuvent conduire les éducateurs à se poser la question de la révocation du placement, et donc à l'incarcération. Il ne s'agit pas de dire que le travail éducatif y est impossible, mais qu'il y est beaucoup plus qu'ailleurs mis en tension avec une mission de contrôle qui le fragilise dans ses fondements – et dans sa temporalité.

■ Comment voyez-vous le Code de la justice pénale des mineurs qui entre en vigueur ?

Le nouveau Code exacerbera encore la tension de longue durée que je viens de décrire. Un bon exemple, c'est la nouvelle mesure éducative judiciaire (MEJ), appelée à être ordonnée entre le jugement sur la culpabilité et le jugement sur la sanction. Cette mesure sera assortie d'une série d'obligations (réparation, placement, etc.) et d'interdictions (de lieux, de contacts, etc.) qui étaient jusqu'alors réservées au contrôle judiciaire, et dont le respect ou le non-respect pourront servir à éclairer les juges à des fins de détermination de la peine. Avec cette mesure de mise à l'épreuve, la mission de contrôle s'invitera donc encore un peu plus dans le travail éducatif de milieu ouvert. Il n'est d'ailleurs pas anodin, de ce point de vue, que le nouveau Code mentionne explicitement, à son article L11-2, la « prévention de la récidive » comme l'une de ses finalités premières.

■ Qu'est-ce qui vous semble prioritaire pour une justice des mineurs résolument éducative ?

Il faut faire du temps une question résolument politique. Le temps, c'est bien sûr des moyens, mais c'est aussi une vision politique de la justice des mineurs. De plus en plus de travaux montrent que la sortie de délinquance est un processus long, parfois sinueux et accidenté, et qui au-delà de l'arrêt des activités délictuelles, nécessite pour les jeunes d'adopter de nouveaux rôles sociaux, qui leur offriront la reconnaissance et les ressources dont ils ont besoin pour avancer. Et dans ce processus, il y a parfois des rechutes, des manquements, des récidives. Il faut donc opposer au temps court de la prévention de la récidive le temps long de la sortie de délinquance. Là où ça se corse, c'est que la prévention de la récidive est plus aisément mesurable pour évaluer « l'efficacité » du travail éducatif – et on sait à quel point la nouvelle gestion publique est friande de ce type d'indicateurs. Il faut donc réfléchir à des critères de l'efficacité qui puissent faire valoir la temporalité longue du travail éducatif. ♦

PARIS > 30 SEPTEMBRE 2021

COLLECTIF NATIONAL JUSTICE DES ENFANTS

COMMUNIQUÉ

- syndicat de la magistrature
- syndicat des avocats de France
- conseil national des barreaux
- confédération générale du travail
- fédération syndicale unitaire
- union syndicale solidaires
- ligue des droits de l'Homme
- observatoire international des prisons
- fédération des conseils de parents d'élèves
- fédération nationale des unions de jeunes avocats

Depuis près de trois ans, le Collectif national justice des enfants alerte sur la nécessité d'une justice pénale des mineurs rappelant les principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 et la primauté de l'éducation sur la répression en matière de réponse pénale à la délinquance juvénile.

Nous l'avons à maintes reprises répété : les difficultés de la justice des enfants, sa lenteur, toute relative, ne sont pas le fait d'une procédure judiciaire complexe mais pour l'essentiel du manque criant de moyens humains dans les tribunaux, les services éducatifs publics et privés mais aussi matériels et financiers pour l'ouverture ou la rénovation de structures éducatives adaptées aux besoins de ces enfants, innovantes en termes éducatifs sans objectif répressif comme dans les centres fermés ou dans les prisons.

Elaboré sans réelle concertation avec les professionnel.le.s de l'enfance et sans débat de fond démocratique, le Code de la justice pénale des Mineurs va au contraire conduire à l'accélération des procédures judiciaires au détriment du temps éducatif pourtant indispensable dans l'aide à la construction des enfants et des adolescents.

En janvier 2021, au moment de la navette parlementaire, nous rappelions à nouveau que l'utilité de cette réforme procédurale de la justice des mineurs n'était pas démontrée, qu'il était urgent de donner davantage de moyens humains et matériels à la justice des enfants, pour garantir la nécessaire protection de chacun d'entre eux. L'état des juridictions pour enfants, comme à Marseille ou Bobigny, le démontre quotidiennement.

Nous le rappelons ici : un enfant qui passe à l'acte est avant tout un enfant en souffrance et en rupture, par conséquent en danger. Pour permettre aux professionnel.les de l'accompagner, il faut du temps. Or, le temps de l'enfant n'est pas le temps de l'adulte, et encore moins celui du législateur qui a imaginé des procédures extrêmement courtes.

Nous constatons aujourd'hui que malgré le report de 6 mois dans sa mise en application, les principaux acteurs de la justice des enfants en charge de l'application du CJPM ne sont toujours pas prêts car, dans leur grande majorité, peu formés aux nouvelles procédures. Dans la précipitation gouvernementale, cette dimension a été occultée au profit d'une mise en œuvre au pas de charge. Le texte lui-même n'était manifestement pas prêt puisque, avant même son entrée en vigueur, il est d'ores et déjà envisagé de le modifier dans pas moins de trois projets de loi en cours d'examen au Parlement.

Ce nouveau code de justice ne va également rien régler des conditions de travail déléteres de nombreux services qu'ils soient judiciaires, associatifs ou territoriaux. Au temps d'appropriation du nouveau texte, s'ajoute la question endémique de l'organisation des services publics, sinistrée de longue date, situation aggravée depuis 18 mois par la crise sanitaire, l'application sans préparation du bloc peines et la justice expéditive imposés par le garde des Sceaux pour « apurer les stocks », terminologie qui en dit long sur la perception des adolescents sous mains de justice par le gouvernement. Une justice expéditive ne saurait répondre aux difficultés des enfants et des adolescents qui passent à l'acte à un moment de leur existence.

Nous affirmons que la justice prônée par le CJPM à compter de son entrée en vigueur le 30 septembre 2021, sera une justice obéissant à des logiques gestionnaires et comptables, soumise aux injonctions du temps politique et non du temps judiciaire et éducatif nécessaire à un accompagnement efficace de l'enfant.

La responsabilité en incombera aux décideurs politiques, non aux professionnel.le.s de l'enfance qui n'ont eu de cesse depuis 2018 de dénoncer les dérives et les écueils de cette réforme.



FINANCES PUBLIQUES

PRÉSENTATION DU BUDGET

ANALYSE DU BUDGET 2022 DE L'ÉTAT

Le gouvernement a présenté le dernier projet de loi de finances du quinquennat, année toujours particulière puisqu'une partie de ce budget sera exécuté après les échéances électorales de 2022. Il y aura donc forcément des écarts entre la réalité et ses prévisions, d'autant plus que certaines mesures comme le « plan d'engagement jeune » ou encore le plan d'investissement ne figurent pas dans ce budget ; il reste utile d'étudier ce projet de budget. Note du secteur éco confédéral.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2022

Commençons par les chiffres clés qui font la une dans ce projet de loi de finances.

- Le déficit public, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes, s'élèverait à 143,4 milliards d'euros pour 2022. C'est 54 milliards de moins qu'en 2021 ce qui montre le désengagement du « quoi qu'il en coûte ».
- Le déficit public devrait ainsi représenter 4,8 % du PIB. Ce qui constitue donc un dépassement des règles européennes relatives à l'équilibre budgétaire. Règles sans aucun fondement économique qui ont été balayées par le Covid et seront ignorées encore pour 2022 au moins.
- La part de ce que l'on appelle les prélèvements obligatoires devrait baisser, passant de 43,7 % à 43,5 % du PIB.
- Les recettes fiscales devraient fortement augmenter par rapport à 2021 du fait de la croissance du PIB estimée à 4 % en 2022 après 6 % en 2021.
- Concernant les dépenses, on constate là aussi une forte baisse en % du PIB en passant de 59,9 % à 55,6 %.
- Pour ce qui est de la « dette Covid » évaluée à 165 milliards d'euros, le gouvernement a prévu de l'isoler pour la rembourser d'ici 2042. Ce cantonne-

ment d'une partie de la dette n'a strictement aucune utilité, si ce n'est montrer la soumission de la France aux marchés financiers ce qui est certainement l'objectif du gouvernement.

- Enfin, les intérêts payés sur la dette c'est-à-dire ce qu'elle nous coûte vraiment devrait s'élever à 38,4 milliards d'euros en 2022 soit autant qu'en 2021, selon des hypothèses assez prudentes de remontée des taux d'intérêts. En 2017, cette charge de la dette était de 41,7 milliards d'euros, l'occasion de rappeler que la dette nous coûte de moins en moins cher contrairement à ce que laissent penser les discours catastrophistes.

- Le Budget de l'État n'est qu'une partie des dépenses publiques ; en 2018 les dépenses de l'État représentaient le tiers de l'ensemble des dépenses publiques.

LES LEÇONS DE LA CRISE DE 2008 RETENUES ?

Comme l'ont montré les chiffres évoqués ci-dessus, il serait malhonnête de qualifier ce budget d'austérité. Suite à la crise de 2008, la plupart des gouvernements européens ont taillé dans les dépenses et effectifs publics dès les premiers signes de retour de la croissance. Cela a eu pour effet immédiat de

casser cette dynamique de croissance. Au vu des différentes lois de finances en discussion dans les pays européens, il semblerait que la leçon ait été en partie retenue, au moins pour cette année.

On remarque d'ailleurs que dans le projet du gouvernement, le déficit public devait s'établir à 4,8 % du PIB alors que dans le même temps la dette publique baisserait, passant de 115,6 % à 114 % du fait de l'augmentation du PIB.

Preuve, s'il en fallait encore, que pour réduire ce ratio, il vaut mieux avoir une politique économique qui se concentre sur l'activité, quitte à avoir un déficit public important, plutôt qu'une gestion comptable contreproductive.

Il est assez symptomatique d'ailleurs de constater que la plupart des critiques émanant des politiques pointent le manque de « rigueur » et de « sérieux » de ce budget tandis que du côté des économistes il y a plutôt un soulagement de ne pas voir un retour aux vieilles recettes austéritaires tout de suite.

Relativisons toutefois les inspirations « keynésiennes » du gouvernement. Cela reste un budget de fin de quinquennat, qui leur servira pour faire campagne électorale ; il leur était donc difficile politiquement de réduire les dépenses.

La prudence est également de mise quand on voit les promesses formulées par le gouvernement à la Commission Européenne via le programme de stabilité ou comme l'atteste la communication du gouvernement autour des potentielles réformes comme celle des retraites et bien sûr celle de l'assurance chômage. Les budgets post-2022 seront marqués par des coupes nettes dans les dépenses publiques, puisque le gouvernement conserve la règle absurde des 3 % de déficit public comme horizon de politique économique d'ici 2027.

CADEAUX FISCAUX, LE MAL ÉTAIT DÉJÀ FAIT

Si le gouvernement a pu présenter ce budget relativement stable, notamment du point de vue des recettes fiscales, c'est également parce que les cadeaux fiscaux aux plus riches (particuliers comme entreprises) ont été actés dès le début du quinquennat.

On pense notamment à la baisse de l'impôt sur les sociétés qui s'achèvera en 2022 avec un taux désormais à 25 % au lieu de 33,33 %. Sans oublier, la transformation de l'ISF en IFI, le prélèvement forfaitaire unique (flat tax), la baisse des impôts de production pour 10 milliards d'euros en 2022 ou encore la suppression de la taxe d'habitation, qui rappelons le, profite davantage aux ménages les plus riches.

Ce budget ne fait donc que reprendre l'ensemble de ces cadeaux fiscaux votés précédemment.

UN BUDGET DANS LA CONTINUITÉ DES PRÉCÉDENTS

Intéressons-nous maintenant à la façon dont cet argent est dépensé, puisque c'est là le cœur de la politique économique. L'évolution du budget de chaque mission budgétaire durant le quinquennat est disponible en annexe. L'évolution est indiquée par mission plutôt que par ministère afin de pallier les éventuelles modifications de périmètre (voir encadré). En effet selon les gouvernements et les budgets, des missions peuvent dépendre de ministères différents ou être interministérielles.

EFFECTIFS PUBLICS: LE BRAS ARMÉ DE L'ÉTAT SORT GAGNANT, LE BRAS PROTECTEUR SORT PERDANT

Le PLF permet aussi de faire le point sur les effectifs. Sans surprise, les ministères dits « régaliens », dont le périmètre est plus stable, voient leur budget et leurs effectifs augmenter, notamment le ministère de l'Intérieur, de la Justice et celui des Armées.

Justice, Armée

Le budget du ministère de la Justice voit son budget augmenter de 700 millions d'euros pour 2022 pour passer de

8,2 à 8,9 milliards d'euros. Cette augmentation est un bon pas mais sera loin d'être suffisante au vu du point de départ et du manque de moyens actuels de la Justice. Et ce d'autant plus qu'une partie de cette augmentation ne sert pas à augmenter les effectifs mais à construire des places de prison supplémentaire.

Le ministère des Armées (ou de la Défense en 2017), a vu son budget augmenter de 23 % durant le quinquennat, ce qui porte ce budget à plus de 40 milliards soit 2,5 fois l'enveloppe dédiée à la mission « transition écologique ». Le ministère se targue même d'être le « premier recruteur de France » en 2022 avec 26 200 recrutements prévus.

Écologie / environnement

Pour ce qui est de l'écologie, il est programmé une réduction des effectifs de 270 équivalents temps plein. Cette décision apparaît totalement déconnectée des enjeux environnementaux. Le ministère a osé se féliciter de ce « véritable coup de frein » dans les coupes d'effectifs puisque le ministère était habitué à des suppressions de postes de l'ordre de 1200 équivalents temps plein ces dernières années...

Travail

La baisse de 3 milliards d'euros de la mission « Travail et Emploi » entre 2017 et 2022 s'explique essentiellement par des dépenses exceptionnelles en 2017 notamment pour des aides à l'embauche au profit des PME.

Finances

Comme souvent, le ministre de l'économie et des finances veut jouer à l'élève modèle et rogne dans ses effectifs pour faire accepter plus facilement les coupes aux autres. Cette

année, Bercy va ainsi perdre près de 1500 emplois équivalents temps plein dont plus de 500 pour le contrôle fiscal. Cette décision intervient seulement quelques semaines après la publication des résultats du contrôle fiscal 2020 qui montrent que ce dernier a rapporté seulement 8,2 milliards en 2020 contre 11,7 milliards en 2019. Si 2020 était une année particulière, les chiffres de 2019 peuvent eux être comparés aux 18 milliards de 2013. En coupant dans ces dépenses, le ministère accepte tacitement de ne pas mettre en œuvre les moyens d'aller recouvrer plusieurs milliards d'euros d'impôts pourtant dus. Cela ne fait que confirmer la moindre sensibilité du gouvernement à la fraude fiscale qu'à la fraude aux prestations sociales d'un montant pourtant ridicule.

LA NÉCESSITÉ D'UN PLAN DE RUPTURE

Ce budget de continuité, sans réelle ambition, ne vise qu'à revenir le plus rapidement possible au « monde d'avant ». Il ne profite finalement qu'aux entreprises.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, « *Les États ont fait le job (...), il faut revenir à la place naturelle de l'État* »; une manière plus polie d'affirmer la doctrine « socialisation des pertes et privatisation des profits ». Le capital est en train de gagner un « Nouveau Statut », où la collectivité viendra sans cesse éponger les pertes du privé sans jamais rien demander en retour. Il y a bien deux lignes: celle du gouvernement, avec des dépenses publiques à destination des entreprises et sans contreparties, et la nôtre, la dépense publique directe et les contreparties strictes aux aides publiques.

.../...

Ministère de la transition écologique, un exemple de la difficulté de la comptabilisation par ministère.

Le gouvernement se targue aujourd'hui que le budget de ministère de la Transition écologique frôle les 50 milliards d'euros. Or ce ministère est très fortement soumis aux changements de périmètres. Aujourd'hui le ministère de l'écologie intègre le logement ainsi que les transports, alors qu'il y a eu, dans certains gouvernements, un ministère dédié pour ces missions qui n'était pas sous la tutelle du Ministère de la transition écologique. La question n'est pas ici de savoir si cette tutelle est justifiée ou non mais plutôt de pointer « l'incomparabilité » du budget du ministère de l'écologie actuel avec celui pratiqué durant le quinquennat Hollande par exemple. Sur les 50 milliards d'euros de budget du ministère de la Transition écologique, on a donc par exemple 13,1 milliards qui sont consacrés aux aides et accès au logement, on a également 4,2 milliards pour les régimes spéciaux de retraite (notamment SNCF), 2,7 milliards pour l'hébergement d'urgence ou encore 1,2 milliards d'euros pour le contrôle aérien. Ces dépenses sont évidemment légitimes mais n'ont pas de lien direct avec la transition écologique. En définitive, la part dédiée à la « transition écologique » n'est que de 15,9 milliards soit 3 fois que ce que laissent penser les gros titres que l'on peut lire.

Ce budget aurait dû confirmer un véritable plan de rupture qui aurait dû lui-même être amorcé par le budget 2021. Sans même parler du montant des dépenses publiques, c'est leur affectation qui pose problème. Le gouvernement continue sa politique de l'offre et ne propose rien pour la demande alors même que la crise sanitaire a fait exploser la pauvreté. Avec l'explosion à venir des factures de gaz et d'électricité, la question sociale n'est pas près de disparaître; viendra l'heure des comptes, et se posera à nouveau la question de l'utilité de la dépense publique si elle ne profite pas aux ménages et notamment ceux les plus en difficulté.

Le gouvernement se cache derrière l'excès d'épargne pour dire que les ménages s'en sortent bien, mais on sait que ce sont les 20 % les plus riches qui ont accumulé 80 % de cette épargne et que les plus pauvres ont eux du s'endetter encore. Le sort de cette épargne sera prépondérant pour la reprise de l'activité, mais plutôt que de taxer les plus aisés pour assurer la redistribution de cette épargne et soutenir l'activité, le gouvernement a préféré favoriser sa transmission entre générations, ne faisant que conforter les inégalités sociales.

Enfin, ce budget aurait dû permettre des investissements massifs dans notre outil productif, d'autant plus que les taux d'intérêt sont toujours extrêmement bas. Comme aime dire le gouvernement, « on peut débattre de tout sauf des chiffres », en l'occurrence les chiffres indiquent que le déficit commercial va continuer de se creuser et atteindre 95 milliards d'euros en 2022, c'est 68 % de plus qu'avant la crise. Cette dépendance économique de la France n'est plus tenable, sans compter les dommages environnementaux de ces échanges internationaux. On ne trouvera pourtant pas l'ombre d'un plan industriel, productif et environnemental dans le PLF.

Ce budget n'est certes pas un budget austéritaire, mais on est loin d'un véritable budget de relance ou de rupture. De l'argent dépensé, il y en a, mais il servira à continuer l'ordre ancien, et pas à réduire les inégalités, assurer le plein-emploi ou réussir le développement humain durable. Sans surprise, il ne correspond pas au plan de rupture de la CGT, mais les choses sont à nouveau claires avec ce PLF: il existe deux voies; celle du gouvernement et la nôtre, l'impasse ou le progrès. ♦



LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

est convoqué le 30 septembre avec un point unique à son ordre du jour: LA CODIFICATION DU STATUT GÉNÉRAL

COURRIER COMMUN CGT/SOLIDAIRES

Madame la ministre,

Nos organisations ne s'y rendront pas.

En effet, pour deux raisons essentielles, nous estimons que les conditions ne sont pas remplies pour que du positif puisse sortir d'une telle séance.

D'abord, le volume des documents à lire, analyser et – éventuellement – amender est tout simplement monumental. Pour se livrer à un travail sérieux et tout à fait indispensable, il aurait fallu se laisser davantage de temps et prendre des dispositions exceptionnelles pour faciliter l'appréhension de l'ensemble des textes.

À nos yeux, nous sommes très loin du compte aujourd'hui.

Ensuite, sur le fond, cette codification, certes présentée comme s'effectuant à droit constant, suscite de notre part les plus vives réserves.

Certaines des formulations que nous avons pu relever sont synonymes – une fois de plus – de forts affaiblissements de l'édifice statutaire.

Et d'ailleurs, le principe même de la codification nous semble de nature à remettre en cause le Statut Général qui doit être absolument préservé et renforcé selon nous.

À rebours des orientations que vous défendez, nous pensons, pour en demeurer à quelques points saillants, qu'il faut abroger la loi de transformation de la Fonction publique, qu'il faut consolider et étendre le droit de grève, mettre en place un plan massif de titularisation, etc.

Nous ne souhaitons aucunement par notre présence au CCFP, à l'occasion d'une séance pour laquelle nous estimons qu'un véritable débat contradictoire sera impossible, accompagner ou cautionner une démarche que nous contestons. ♦



SRIAS BRETAGNE UNE RÉFÉRENTE HANDICAP POUR LA SRIAS BRETAGNE

La SRIAS Bretagne, c'est 128499 fonctionnaires, un budget de 261000 euros. Et une particularité Bretonne, 10 % de son budget est consacré aux handicaps !

La SRIAS Bretagne a toujours affiché une volonté de prendre en compte la question du handicap dans l'organisation de ses actions. Depuis de nombreuses années, elle propose par exemple un séjour mixte (enfants valides et enfants porteurs de handicap). Depuis le début de sa mandature, Catherine Merour, présidente (CGT) de la SRIAS Bretagne, a souhaité amplifier et développer cette dynamique autour de la question du handicap. Dans cette perspective, la Bretagne est la seule région (avec maintenant la SRIAS IDF) à avoir mis en place un référent handicap au sein de la SRIAS. Patricia Appriou, présidente du CLAS (CGT) de la DREAL Bretagne et mandatée CGT sur la SRIAS est aussi la référente handicap.

Pour Patricia, la question du handicap doit impérativement croiser l'ensemble des thématiques, réflexions et questionnements des activités et dispositifs de la SRIAS. Ce regard global

du référent handicap c'est pour Patricia « *le grain de sable pour tout le monde; organisations syndicales et administrations* ». Cela passe par exemple par le choix des prestataires dans des actions sportives, culturelles, voyages et aussi pour faire sauter la barrière de la représentation du handicap.

Et quand nous lui posons la question : quelle est la différence entre un référent handicap de l'administration et un référent handicap pour la SRIAS ? Nous obtenons une réponse énergique, nette, précise « *Le référent handicap dans l'administration, c'est tout d'abord la question du maintien dans l'emploi. Pour le référent handicap SRIAS, c'est faire appliquer le même droit pour les agents dans le quotidien extra professionnel* ».

Enclencher un
cercle vertueux
dans la prise
en compte du
handicap

Ce double éclairage au sujet du référent devrait permettre une meilleure coordination et mutualisation et enclencher un cercle vertueux dans la prise en compte du handicap si bien évidemment le référent handicap de l'administration est pleinement investi et au fait dans sa mission !

La SRIAS Bretagne organise aussi l'été, un séjour pour les jeunes adultes porteurs de handicap, (qui sont des enfants d'agents de l'État). Ce séjour est mutualisé avec la SRIAS Centre Val de Loire et la SRIAS Pays de Loire.

La SRIAS Bretagne propose une nouvelle action en 2021 pour ce début d'automne, destinée aux *Proches aidants*. Elle organise un séjour de 7 jours du 16 au 22 octobre 2021 à Sarzeau (56) dans un cadre sûr, calme et chaleureux. Un séjour pouvant accueillir six couples (proche aidant et personne aidée) avec un encadrement spécifique. Le programme alterne des temps en solo, en duo et en collectif.

Pour plus d'informations

PATRICIA APPRIOU

**Référente handicap
de la SRIAS Bretagne**

sriasm Bretagne@gmail.com

**La présidente
de la SRIAS Bretagne
06 18 77 23 00**

Auréli Trouvé, membre d'Attac, auteure du livre *Le bloc arc-en-ciel. Pour une stratégie politique radicale et inclusive*



Les fondements d'un bloc arc-en-ciel pour changer le système

Face à l'impératif sanitaire de la pandémie, le gouvernement français a appliqué *la stratégie du choc*. Il a profité de la désorientation produite par la crise pour accélérer la mise en œuvre de sa politique antisociale et anti-écologique. C'est le programme d'une droite « bourgeoise », qui pour passer doit étouffer toute voix qui s'oppose à lui. D'où une alliance de plus en plus manifeste avec la droite identitaire, pour restreindre les libertés publiques à coups de lois liberticides, pour réprimer toujours plus les mouvements sociaux et diviser les populations en attisant les racismes.

BLOC MAJORITAIRE

Comment reprendre la main, comment construire un bloc majoritaire pour renverser ceux qui nous mènent droit à la catastrophe sociale et écologique, comment rassembler les luttes pour peser davantage face à ceux qui sont au pouvoir ? Face à un système capitaliste dans lequel les dominés, les opprimés, vivent des réalités très différentes, comment constituer un front commun ? Comment établir cette conviction profonde que nos intérêts sont partagés, face à un système capita-

L'enjeu pourrait être de donner forme à un bloc social rouge-vert-jaune-multicolore.

liste et ses multiples rapports de domination, patriarcale et raciste, exploitant toujours plus le travail et le vivant et s'imposant par la force ?

L'enjeu pourrait être de donner forme à un bloc social rouge-vert-jaune-multicolore. Le « rouge » issu des traditions communistes et syndicales, le « vert » des mouvements écologistes, le « jaune » des insurrections populaires, le « multicolore » des luttes pour l'égalité réelle, antipatriarcales et anti-racistes. Pour construire un bloc majoritaire, aucune lutte ne doit imposer son hégémonie. Il s'agit de respecter les différentes identités et oppressions à partir desquelles chacun a choisi de lutter contre un même système. Et de

se nourrir des mobilisations de ces dernières années, qui ont rassemblé des millions de citoyens, dans un rejet du système de plus en plus assumé.

ENGAGEMENTS TOUS AZIMUTS

Il y a de l'espoir ! Les valeurs de gauche et de l'écologie, et les propositions radicales qu'elles supposent, apparaissent majoritaires dans la population. Et les mouvements sociaux et réseaux de résistance et de solidarité ont retrouvé une certaine vitalité. Il y a même des victoires, certes ponctuelles, certes incomplètes, mais qui freinent dans sa course le rouleau-compresseur du productivisme et du néolibéralisme. Et c'est à mettre au crédit des luttes sociales et écologistes et de leurs militants. Exploitation des hydrocarbures de schiste, culture des OGM, aéroport de Notre-Dame-des-Landes, Europacity à Gonesse, « ferme des 1000 vaches » en Picardie... Tous ces projets destructeurs auraient vu le jour si ils et elles ne s'y étaient pas opposés. Le projet de réforme des retraites serait passé en 2020, crise sanitaire ou pas. Et sans doute des projets et des lois encore pires.

Depuis quelques années, le bouillonnement provient de la rue, des ronds-points, des places, des zones à défendre. Des personnes occupent massivement l'espace public contre les politiques en place et y opposent d'autres valeurs, d'autres façons de produire et de consommer, d'autres mesures d'intervention, qui réinventent la société et la façon de la vivre. Ce faisant, ils font de la politique, au sens premier du terme, ils fourrent leur nez de manière décidée dans les affaires de la cité.

Ainsi, aux côtés des luttes sociales et syndicales, des mouvements écologistes, féministes, antiracistes ont pris de l'ampleur ces dernières années. Ils poursuivent la vague de mobilisations qui a surgi sur les places publiques dans la décennie précédente. On y campe, on y débat et on se confronte de manière déterminée au pouvoir. On y couple une diversité de formes d'organisation et de tactiques. Plaidoyers, recours juridiques, manifestations, grèves, actions symboliques, occupations, réappropriation d'espaces... C'est cette complémentarité qui a fait la réussite, par exemple, du mouvement des retraites de 2019/2020.

ARTICULER L'ENSEMBLE

La conjonction des luttes, ce n'est pas édulcorer les revendications portées par chacune, mais faire en sorte qu'elles fassent « système » contre celui qui nous est imposé aujourd'hui. Qu'elles soient contre la réforme des retraites ou les violences policières, qu'elles soient Gilets jaunes, féministes ou pour le climat, elles portent toutes un rejet du

système de plus en plus assumé. Il ne s'agit pas de changer telle mesure, de modifier tel pan de la société. Il s'agit de transformer tout le système. Et de se nourrir de la colère des habitants des quartiers populaires et des populations qui subissent le racisme, l'injustice et la répression. Celle des Gilets jaunes ou des féministes, « fortes, fières, radicales et en colère ». Et c'est en même temps élargir la base militante et politique en rassemblant des luttes et en se faisant l'écho d'aspirations différentes.

Reste à articuler ces luttes, ces revendications, pour construire des mobilisations et un projet commun. Et c'est là que des expériences récentes dans les mouvements sociaux ouvrent la voie. A l'image ces dernières années du collectif *Plus jamais ça*, qui regroupe des dizaines d'organisations syndicales et associatives, ou encore de la coalition *Stop loi sécurité globale*, qui regroupait des organisations de journalistes, syndicales, de défense des droits humains, de familles de victimes des violences policières... C'est par exemple ne pas opposer préoccupations de fin de mois et de fin du monde et se dire qu'une transition écologique profonde, nécessaire pour une planète vivable, peut permettre de créer des millions d'emplois en France et de garantir un emploi digne à chacun. Par la relocalisation et la reconversion industrielle et agricole, par la création de centaines de milliers d'emplois dans la santé, l'éducation, etc. qui sont autant d'emplois non délocalisables et à faible empreinte énergétique. ♦



Collection :
Petits cahiers libres
 Parution : **09/09/2021**
 ISBN papier :
9782348068713
 Prix : **13,00 €**



- > Travailler moins,
- > Travailler mieux,
- > Travailler toutes et tous,

C'est possible et urgent!



Les 32 propositions de la CGT pour les 32 heures et la réduction du temps de travail



La brochure argumentaire de la campagne confédérale sur les 32 heures se trouve sur notre site internet pour téléchargement et diffusion

ufsecgt.fr

Accueil >

Vie des personnels >

Temps de travail et congés >

Campagne CGT sur les 32 Heures

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État

PRÉPAREZ DÈS MAINTENANT VOTRE BUDGET VACANCES ET LOISIRS !

Avec une bonification de l'Etat dès 4 mois épargnés

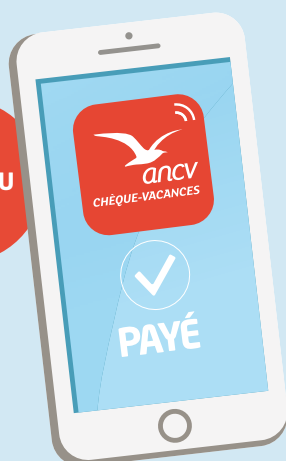
Bonification
de **35%** pour
les moins
de 30 ans

Abattement
de **20%**
sur le RFR
pour vous
Ultramarins



**Et choisissez le Chèque-Vacances
qui vous ressemble !**

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES CONNECT
L'application de paiement

**Et toujours,
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier**



www.fonctionpublique-chequesvacances.fr